

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-19

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AFD 33, DELEGATION DES DIABETIQUES DE CHARENTE MARITIME

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-trois, le 25 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	19	
Quorum : 15			
Présents : Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Martine LLEU), Danielle BALLANGER, Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET (a reçu pouvoir de Serge AUGER), Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD, Steve GABET, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT), Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Gilbert BERNARD, Chrystèle BOURGEOIS (excusée), Philippe BODET, Catherine BOUTIN (excusée), Jean-Pierre CHAPOT (excusé), Paul LEBOT (excusé), Thierry PILLAUD (excusé), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Maguy LAGARDE, Gestionnaire qualité de l'épicerie solidaire Madame Lydia JADOT, Agent administratif			REÇU 02 MAI 2023 DIPLOME ROCHFORT
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 21 avril 2023		Visa de la Sous-Préfecture de Rochefort du : <u>02/05/2023</u>	
		Date de publication sur le site internet : <u>09/05/2023</u>	

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AFD 33, DELEGATION DES DIABETIQUES DE CHARENTE MARITIME

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, rappelle aux membres du conseil d'administration que la coordinatrice de l'épicerie solidaire est chargée de développer des actions collectives, en faveur notamment de l'accès aux soins et à la prévention des risques de santé.

Cette thématique est en effet en lien direct avec la mission première de l'épicerie : l'alimentation.

L'impact des choix nutritionnels sur la santé et notamment sur les risques cardio-vasculaires est clairement établi par les autorités de santé.

L'étude de l'institut de veille sanitaire confirme la prévalence des risques sanitaires dans le cas du diabète.

Les facteurs de risques du diabète sont : le surpoids, l'obésité, le manque d'activité physique, la sédentarité.

Depuis l'ouverture de l'épicerie, il est donc paru opportun de mettre en place des séances de dépistage du diabète et des maladies cardio-vasculaires dans un lieu dédié à l'accès à l'alimentation.

Pour ce faire, le CIAS souhaite formaliser le partenariat engagé avec l'association AFD 33, Fédération des Diabétiques de Charente Maritime.

Des permanences pourront avoir lieu une fois par trimestre dans les locaux du CIAS, sur les temps d'ouverture de l'épicerie solidaire afin de toucher plus des personnes. Ces permanences seront animées par un bénévole Patient Expert de l'ADF 33. Elles donneront lieu à un temps :

- De l'information et de la sensibilisation
- Des tests de dépistage du diabète
- Des propositions d'orientation vers une prise en charge médicale

Il convient d'autoriser le Président ou le Vice-Président du CIAS à signer la convention dont le projet est joint à la présente convocation, pour formaliser ce partenariat.


Ces explications entendues, **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS Aunis Sud de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le CIAS Aunis Sud et l'Association Française des Diabétiques de Gironde,
- autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 25 avril 2023

Le Président,


Jean GORIOU



La secrétaire de séance,


Christelle GRASSO



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

